# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI, 15 MARS 1893.


## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES.

ON demande une femme respectable comme gardienne dans une petite famille. Références requises. 240 rue St-Charles près de la Librairie 15 mars—3*

ON demande—Un voyageur à la commission pour la vente des vins liqueurs et cognacs. Le territoire à parcourir est entre la Nouvelle-Orléans, la Pointe Coupée et le Bayou Lafourche. S'adresser par lettre avec recommandations, Box 271, P. O. 13 mars—3f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1m

### A VENDRE.

CANNES de jardinier à vendre coin Espagne et Claiborne. $4.00 le millier.
8 mars—2f

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE CONSTABLE.

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 17 405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Mora, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le procédural à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le second district de cette ville, le MARDI 28ième jour de mars 1893, à 11 heures A M de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de glacières, éventails électriques, parasols, comptoirs, etc., etc.

Aussi A 2 heures P. M., à l'entrepôt Lafayette, coin de la rue Lafayette et Magazine, dans le Premier District de cette ville

Un comptoir du fond, une glace un pied en bas un pupitre, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appui-pieds (foot rest), d'après inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 14 21 28

Lionel L. L. Levy vs Aron Fischer.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 13,183.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 1016 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 20e jour d'mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de meubles de ménage accusé sur un inventaire enregistré à mon bureau.

Condition.—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 10 mars—10 15 29

## AVIS DE SUCCESSION.

**James C. Monroe vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,281.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Maubletier, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
15 mars—15 19 24

**Succession de David H. Garland.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,442—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Isabel D Garland, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
15 mars—15 19 24

**Succession de Mme Julia S. Dussinger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,149—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par George R. Vennard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier
14 mars—14 1823

**Succession de Susan B. Stiles.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,374—Division B.—Attendu que William Laughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan B. Stiles décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
12 mars—12 16 21

**Succession de Charles Lewis.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,420.—Division C.—Attendu que Gustave Duplantier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lewis, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
9 mars—9 14 18

**Succession de Mary Strousberg.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,958—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Adolphine Strousberg, veuve en premières noces d'Alfred Guerin, maintenant femme de F. B. Maynard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
7 mars—7 11 16

**Succession de François Louis Henri Queen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,547.—Division C—Attendu que M. Henry Chapella, en sa qualité d'age. t de la veuve F. F. Henriquez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. ançois Louis Henriques, décédé intestat; avis est par la présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
7 mars—7 11 16

**Succession de H. T. Vennard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,975—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George R. Vennard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
7 mars—7 11 16

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 36 205.—Division E.—George Strond vs ses créanciers.—Ordre de Cour sur la pétition des biens de pétitionnaire George Strond cédi et en par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gardner, notaire, en son bureau dans le bâtisse Morris coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, nommer un syndic et rotser sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J Bermudez, Esq., soit nommé pour représenter les réunions absente dans cette affaire.

Nouvelle Orléans 1er mars 1893.

Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Deputé Greffier.
8 mars—8f ss J avril


QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI 11 HOURS


**Loterie de l'Etat de la Louisiane**—Au tirage d'hier les numéros suivants ont gagné les principaux lots :

| | |
|---|---|
| $75,000 | 74,645 |
| 20,000 | 60 959 |
| 10,000 | 87,449 |
| 5,000 | 30,868 |
| 1,000 | 13,631 |
| 500 | 25,379 |
| 100 | 2,777 |
| 50 | 26,197 |
| 10 | 47,651 |
| 4 | 74,330 |
| 1 | 98,667 |

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 MARS—CLASSE No 161
Tirage de 4 heures P. M

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me |
| Tirage | | | | | | | | | | | Lettre |
| 22 | 33 | 56 | 35 | 75 | 3 | 66 | 12 | 46 | 69 | 76 | 63 | 27 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 14 mars 1893—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU.
DAM. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans donne tirages quotidiens peuvent être vus ce tout temps dans toutes nos agences.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros sirvoles ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ce tous les mois de l'année, et contiennent lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désignons, par les présentes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

P. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén. Beauregard, toutefois, tous les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous sommes Banques et Banquiers pour tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres La Nat Bank
JNO S.C O'CONNOR, Pr State N Bank.
A. BALDWIN, Pres't, N. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't Union Nat Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 AVRIL 1893

# GROS LOT:

# $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 20,000,.... | 20,000 |
| 1 Lot de | 10,000,..... | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000,..... | 5,000 |
| 3 Lots de | 2,500,..... | 7,500 |
| 5 Lots de | 1,000,..... | 5,000 |
| 25 Lots de | 300,..... | 7,500 |
| 100 Lots de | 200,..... | 20,000 |
| 200 Lots de | 100 ..... | 20,000 |
| 500 Lots de | 50,..... | 25,000 |
| 1000 Lots de | 20,..... | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, soit..... | $10,000 |
| 100 Lots de | 60, ..... | 6,000 |
| 100 Lots de | 40, ..... | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | 20, soit..... | $19,980 |
| 999 Lots de | 20, ..... | 19,980 |

3,434 Lots se montant à..... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et pour tous les Lots de cinq dollars et sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service des malles à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage. Ecrivez votre nom, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat irrévocable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous avez le Billet soit dans la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré a un numéro sera payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gens-raux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY ou W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a trois de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre par le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas négliger en maintenant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pour s'assurer qu'ils veulent le chance du bon marché.


## VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente à la Folle Enchère.

**Grand Slet de Terre dans le Premier District.**

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau, 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 3 février 1893, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" en la cause de Sarah Barone versus Maria C. Barone, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre A, mesurant quarante pieds de front sur face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, mesure à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et située sur une seconde profondeur de trente pieds ou elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, arpenteurs, en date du 28 février 1887, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basein et Erato, formant l'encoignure des rues Basein et Thalie, et mesurant trente pieds de front sur la rue Basein sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Trois quarts (¾) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets à ordre et devant être garanti par lien de premier et dernier privilège sur—

Le terrain mesure 33 pieds 4 pouces de façade sur la rue Thalie sur une profondeur de 120 pieds de chaque côté, entre lignes parallèles, et est borné comme suit, à savoir : du côté de l'amont par le terrain No 19 et 4 pieds du terrain No 20 ; par le côté de la rue Basein par le terrain No 1 ; du côté d'aval par le terrain No 17 ; et par la rue Thalie, le tout bien amélioré et d'un accès facile à la ville et au marché.

Conditions.—Un tiers en plus comptant le reste à un et deux ans de crédit, portable en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Le vendeur assumera les taxes de 1893, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente par devant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mars—11 15 22 29—Avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 78 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

**Succession de Aristide Balestrucci.**

No. 37,827.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 février 1893 et signé le 4 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans les affaires ci-dessus, ressortissant, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, comptant, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la première District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, mesurant quarante pieds de front sur face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, mesure à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et située sur une seconde profondeur de trente pieds ou elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, arpenteurs, en date du 28 février 1887, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basein et Erato, formant l'encoignure des rues Basein et Thalie, et mesurant trente pieds de front sur la rue Basein sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Trois quarts (¾) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets à ordre et devant être garanti par lien de premier et dernier privilège sur—

Le terrain mesure 33 pieds 4 pouces de façade sur la rue Thalie sur une profondeur de 120 pieds de chaque côté, entre lignes parallèles, et est borné comme suit, à savoir : du côté de l'amont par le terrain No 19 et 4 pieds du terrain No 20 ; par le côté de la rue Basein par le terrain No 1 ; du côté d'aval par le terrain No 17 ; et par la rue Thalie, le tout bien amélioré et d'un accès facile à la ville et au marché.

Conditions.—Un tiers en plus comptant le reste à un et deux ans de crédit, portable en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Le vendeur assumera les taxes de 1893, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente par devant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mars—11 15 22 29—Avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

**Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.**

**Beau terrain rue Rendon, près Canal.**

Succession de Louis Prieur.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 février 1893 et signé le 4 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans les affaires ci-dessus, ressortissant, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, comptant, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre C, mesurant quarante pieds de front sur face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, mesure à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et située sur une seconde profondeur de trente pieds ou elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, arpenteurs, en date du 28 février 1887, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus ci-dessus intitulée—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basein et Erato, formant l'encoignure des rues Basein et Thalie, et mesurant trente pieds de front sur la rue Basein sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Trois quarts (¾) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets à ordre et devant être garanti par lien de premier et dernier privilège sur—

Le terrain mesure 33 pieds 4 pouces de façade sur la rue Thalie sur une profondeur de 120 pieds de chaque côté, entre lignes parallèles, et est borné comme suit, à savoir : du côté de l'amont par le terrain No 19 et 4 pieds du terrain No 20 ; par le côté de la rue Basein par le terrain No 1 ; du côté d'aval par le terrain No 17 ; et par la rue Thalie, le tout bien amélioré et d'un accès facile à la ville et au marché.

Conditions.—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, portable en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Le vendeur assumera les taxes de 1893, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente par devant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mars—11 15 22 29—Avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 3 février 1893, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" en la cause de Sarah Barone versus Maria C. Barone, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances ici appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Broad et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—8 9 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla.

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encans St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893—

Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant accosé comme lot No 15, dans l'Ilet No 340, borné par les rues Dumaines, Ste-Anne, Broad et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—8 9 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Llulla.

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune.—MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encans St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893—

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant accosé comme lot No 15, dans l'Ilet No 340, borné par les rues Dumaines, Ste-Anne, Broad et Dorgenois, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—8 9 15 22 29—avril 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du sheriff d'un fort lot de vins assortis, liqueurs, cordiaux, sherry, etc., etc., bureaux, tables, meubles de bureau.**

Freiberg & Workman vs Morris Barnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,033.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 143 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'Ilet No 332, borné par les rues South Liberty, Toulouse et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar accusé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar accusé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente par risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent de la propriété ci-dessous décrite**

**Vente de propriété et valeur dans le sixième District.**

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément auxdits writs, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre A, mesurant quarante pieds de front sur face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, mesure à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et située sur une seconde profondeur de trente pieds ou elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, arpenteurs, en date du 28 février 1887, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus ci-dessus intitulée—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basein et Erato, formant l'encoignure des rues Basein et Thalie, et mesurant trente pieds de front sur la rue Basein sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Trois quarts (¾) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets à ordre et devant être garanti par lien de premier et dernier privilège sur—

Le terrain mesure 33 pieds 4 pouces de façade sur la rue Thalie sur une profondeur de 120 pieds de chaque côté, entre lignes parallèles, et est borné comme suit, à savoir : du côté de l'amont par le terrain No 19 et 4 pieds du terrain No 20 ; par le côté de la rue Basein par le terrain No 1 ; du côté d'aval par le terrain No 17 ; et par la rue Thalie, le tout bien amélioré et d'un accès facile à la ville et au marché.

Conditions—Un tiers en plus comptant le reste à un et deux ans de crédit, portable en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Le vendeur assumera les taxes de 1893, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente par devant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 mars—11 15 22 29—Avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 78 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

**Succession de Aristide Balestrucci.**

No. 37,827.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 février 1893 et signé le 4 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans les affaires ci-dessus, ressortissant, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, comptant, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné